

N° 2019/E3/059

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Pierre POLI AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »
- **OBJET** : RECHERCHE CONTRE LES CANCERS PEDIATRIQUES

VU le Plan Cancer 2014-2019 proposé par Mme Marisol TOURAINE, alors Ministre des Affaires sociales et de la Santé et Geneviève FIORASO, alors Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;

VU la proposition de loi visant à renforcer la prise en charge des cancers pédiatriques par la recherche, le soutien aux aidants familiaux, la formation des professionnels et le droit à l'oubli adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale au mois de novembre 2018, loi promulguée le 8 mars 2019 ;

VU l'allocation, pour ce faire, d'un budget annuel de 5 M€ financé par l'Etat ;

CONSIDERANT l'augmentation significative du nombre d'enfants de moins de 15 ans atteints par le cancer au fil des années (environ 1750 nouveaux cas par an à la fin des années 2010 et actuellement environ 2500 nouveaux cas par an) ;

CONSIDERANT que le taux de guérison est d'environ 80 % sur l'ensemble des enfants atteints du cancer en France ;

CONSIDERANT que les cancers pédiatriques tuent, en France, environ 500 enfants chaque année ;

CONSIDERANT les caractéristiques spécifiques des tumeurs développées par les enfants qui sont très souvent différentes de celles développées par les adultes (30% des cancers pédiatriques n'existent pas chez l'adulte) ;

CONSIDERANT les freins, liés au relatif faible nombre de cas par rapport aux cas adultes, à la recherche contre ces cancers ;

CONSIDERANT les besoins en accompagnement familial supplémentaires induits par un patient enfant par rapport à un adulte ;

CONSIDERANT les chiffres mis en avant par certaines associations, certains professionnels de santé et chercheurs qui préconisent des financements supérieurs à 10 M€ annuels pour une prise en charge correcte de ces cancers ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à l'Etat de revoir significativement à la hausse le montant des crédits alloués à renforcer la prise en charge des cancers pédiatriques par la recherche, le soutien aux aidants familiaux, la formation des professionnels et le droit à l'oubli.